

Saumur Val de Loire Agglomération



11 rue du Maréchal Leclerc
BP 301 – CS 54 030
49 408 SAUMUR Cedex
02 41 40 45 50
contact@saumurvaldeloire.fr

COMPÉTENCE AMENAGEMENT

Aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma directeur et schéma de secteur,
- Etudes d'urbanisme et d'aménagement et assistance aux procédures :
 - o Etudes des plans d'occupation des sols : établissement, modification, révision,
 - o Etudes des schémas d'aménagement de zones : zones d'aménagement concerté, lotissements.
- Plan Local d'Urbanisme : prescription / élaboration.

COMPÉTENCE LOGEMENT

Equilibre social de l'habitat,

- Programme Local de l'Habitat (PLH),
- Politique du logement : notamment du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire,
- Le Conseil de la communauté se prononcera, en la matière, à la majorité des 2/3 à la demande expresse de la ou des communes concernée(s),
- Logement d'urgence : est d'intérêt communautaire, la gestion du parc de logements d'urgence selon les modalités définies par le Conseil de la communauté en liaison avec les associations habilitées,
- Gens du voyage : est d'intérêt communautaire, l'étude, la création, la remise à niveau et la gestion (coordination et surveillance) de points d'accueil des gens du voyage ainsi que les actions en leur faveur.

OBSERVATIONS

Le nouveau PLH de la communauté d'agglomération a été adopté en conseil communautaire le 11 juin 2020 pour la période 2020-2025.

La communauté d'agglomération Saumur val de Loire a approuvé le schéma de cohérence territoriale du Grand Saumurois lors de son conseil communautaire le 23 mars 2017.